

Gestion des sinistres responsabilité civile des entreprises - SRCE

Code produit : SRCE

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 1400,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public : nouveaux
collaborateurs des services
sinistres des risques
d'entreprises ou RC

Prérequis :

aucun

Objectif

- comprendre les différents cas de mise en cause de la responsabilité de l'entreprise
- retenir les mécanismes de règlement d'un sinistre RC entreprise pour pouvoir les mettre en œuvre

Programme de la formation

1-Introduction

- Distinctions entre assurances de biens et assurances de responsabilité
- Responsabilité contractuelle / responsabilité extracontractuelle

2-RC exploitation

-
- Responsabilités en cours d'exploitation
 - Garanties de base : dommages causés par les biens mobiliers et immobiliers, du fait des préposés, atteintes à l'environnement...
 - Garanties pour les engins motorisés de manutention
 - Quid des véhicules personnels des salariés ?
 - Garanties spéciales
 - Faute inexcusable de l'employeur
 - Faute intentionnelle d'un préposé de l'entreprise
 - Obligations conventionnellement acceptées
 - RC du fait des sous-traitants
 - Garantie spécifique : biens confiés

3-RC après livraison / après travaux

- Responsabilités en matière de produits livrés / de travaux effectués
- Différence avec l'assurance RC exploitation
- Importance de la notion de livraison
- Dommages réparables, exclusions
- Frais de retrait / dépose / repose

4-RC professionnelle

- Responsabilités extracontractuelle et contractuelle (obligation de moyen ou de résultat)
- Différence avec l'assurance RC après livraison
- Spécificités

5-RC du dirigeant d'entreprise

- Etendue de la responsabilité du dirigeant
- Distinctions entre responsabilité civile et responsabilité pénale

6-Gestion des sinistres RC

- Analyse de quelques définitions : notion de sinistre en RC et article 80 de la loi LSF, dommage, réclamation...
- Eléments du sinistre

- Déclaration
- Dommage
- Fait générateur
- Lien de causalité
- Droit à réparation
- Expertise des dommages
- Procédure amiable d'indemnisation
- Contentieux
- Prescription biennale
- Subrogation

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.